

# Commission Forêt – Terrains – Environnement

Séance du 07 juillet 2016 – 18 h00

Présents : Cédric PIERREL, Michaël ROHR, Michel DIDIER, Patricia HANTZ, Didier HOUOT, Yannick PIQUEE, Fabienne BLAISON.

Excusés : Arthur BRAUN.

Absents : Jérôme GRAVIER, Cyrille VIOLLE, Gilbert LAMBOLEZ, Nicolas JACOB.

Secrétaire de séance : Monsieur Rémi DECOMBE.

Ordre du jour :

- Nouvelles au sujet de M. BEILL ;
- Nouvelles au sujet du Garage Robert ;
- Nouvelles au sujet de l'appartement en vente au chemin du Daval ;
- Autres ventes et échanges à venir ;
- Nouvelles au sujet de M. LEGROS ;
- Demande de M. Barthélémy GEHIN ;
- Demande du syndicat de copropriété des bains-douches ;
- Demande d'échange de terrain de M. MARTIN.

## **1°) Nouvelles au sujet de M. BEILL**

M. BEILL a fait une demande d'intervention au géomètre qui va donc procéder au bornage et à la division de parcelle pour procéder à l'acte de vente.

La demande d'acte a également été faite auprès du notaire pour entériner l'achat du terrain.

Le dossier est donc en cours et ira à son terme si les coûts à supporter par le demandeur ne sont pas exorbitants, ce qui ne devrait pas être le cas toutefois.

## **2°) Nouvelles au sujet du Garage Robert**

Le géomètre est intervenu pour proposer le bornage et le conseil municipal a donné son accord pour l'achat des terrains à l'€ symbolique avec frais d'actes. Le conseil départemental délibérera fin septembre pour accorder la vente puis rédigera l'acte à intervenir pour entériner le transfert de propriété. La prochaine étape sera alors de rédiger un bail avec le garage pour préciser les modalités de location des terrains. Cela étant dit, le terrain se trouve en zone inondable et agricole ce qui pose quelques problèmes. Madame HANTZ demande si c'est à cause de la SAFER. Monsieur PIERREL répond que non mais que le caractère inondable des parcelles nécessite un dossier de déclaration « Loi sur l'eau » et que le caractère agricole limite les perspectives de construction et d'aménagement. Monsieur PIQUEE estime en effet qu'aucun bâtiment ne peut être construit mais du stationnement peut s'y tenir, ce qui sera à vérifier. Madame HANTZ estime qu'il ne sera pas possible de faire des enrobés. Monsieur PIQUEE confirme et estime qu'il sera possible de mettre de la terre de valtin. La zone est par ailleurs inondable « zone rouge » et non « zone bleue ». Aucun mouvement de terre ne sera donc autorisé. Il faudra discuter des aménagements possibles directement avec la police de l'eau.

## **3°) Nouvelles au sujet de l'appartement en vente au chemin du Daval**

L'appartement du chemin du Daval a fait l'objet de l'accord de vente du conseil municipal. Le compromis de vente a été signé le 27 juin 2016. Il sera ensuite question de signer l'acte définitif de vente et d'obtenir paiement de la somme due.

#### **4°) Autres ventes et échanges à venir**

Le 26 juillet prochain, M. le Maire rencontre le notaire pour signer et donc conclure plusieurs dossiers :

- Dossier d'échange de M. COLLE ;
- Dossier d'échange de M. ROULOT ;
- Dossier de vente de M. ROULOT.

#### **5°) Nouvelles au sujet de M. LEGROS**

M. LEGROS a été accueilli le 17 juin 2016 pour exposer son projet d'espace détente en détail sur la parcelle communale qu'il souhaite acquérir. Monsieur le Maire juge ce projet intéressant mais pouvant potentiellement faire concurrence au camping. Les élus souhaitent attendre d'avoir des certitudes sur l'avenir du camping dans le cadre des fusions de communautés de communes avant de donner une réponse définitive

#### **6°) Demande du syndicat de copropriété des bains-douches**

Monsieur DURAND, syndic de la copropriété des bains-douches à laquelle la Commune fait partie, a formulé une demande à la Commune.

Suite à la réfection de la toiture, un grenier a été démoli. Il est donc nécessaire de se répartir officiellement la surface de grenier restante (soit environ 4,5 m<sup>2</sup>). Il est nécessaire que la nouvelle répartition soit faite en tirant le mur tout droit, les nouveaux plans doivent être établis par géomètre. Le grenier n°14 communal a été cédé pour moitié à la copropriété. Il faut donc diviser le lot 14 dont 1 partie revient à Mme GRANDMAIRE pour remplacer le lot n°13 détruit pour partie. Il faut donc faire un don.

Monsieur DIDIER demande si ce don aurait un impact sur la vente de l'appartement. Monsieur ROHR répond que non car le grenier n'est pas compris dans la vente tout comme le local poubelle et le jardin qui ont été retirés.

Messieurs PIQUEE et ROHR proposent de donner la totalité du grenier restant pour éviter de perdre du temps et de l'argent dans une division de propriété peu nécessaire vu la faiblesse des surfaces.

Par conséquent, une délibération avec acte notarié peuvent suffire pour entériner ce don qui est par ailleurs logique après la rénovation des restos du cœur.

Par ailleurs, suite à la vente de l'appartement communal, la participation de la Commune passera de 431 à 277 millièmes. L'assemblée générale aura par ailleurs prochainement lieu. La commission donne donc son avis favorable à l'unanimité.

#### **7°) Demande de M. Barthélémy GEHIN**

M. GEHIN demande la location d'un terrain communal à côté de son habitation pour y parquer une chèvre afin d'entretenir une surface de 815m<sup>2</sup> sur la parcelle n°AM651 qui fait 3260m<sup>2</sup> de surface.

Il convient d'apporter une réponse à cette demande et d'en déterminer les modalités (nature et conditions du bail). Monsieur DIDIER estime que le terrain est en pente et a donc une assez faible valeur. La commission, après visite sur place, donne un avis favorable de principe à cette location. Des prix annuels allant de 10 € à 20 € par an sont évoqués. Il est convenu que ce prix sera calculé en temps utile selon la superficie et l'indice des fermages. Le bail environnemental devra prévoir également la possibilité de couper des arbres gênants. Ce sujet sera donc présenté en conseil municipal pour valider le bail.

**8°) Demande d'échange de terrain de M. MARTIN**

Le point est annulé car a été traité en conseil municipal du 04 juillet 2016.

La prochaine commission terrains se réunira en septembre 2016. La prochaine commission forêt aura pour but d'aller visiter la forêt du Solem en compagnie de Monsieur Jean-Pierre HANTZ.

La séance est levée à 18h50.

Fait à VAGNEY, le 11 juillet 2016  
L'adjoint chargé de l'environnement,  
des terrains,  
de la forêt et de la sécurité



**Cédric PIERREL**

